

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025
BUDGET ANNEXE ZA PLAN CRUET**

L'an deux mil vingt-six le 03 juin, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie,
MM. COUNIL Rémy (ne prend pas part au vote), BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)
MM. CHENU Hervé (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)

Absents :

Mme VIALLET Amélie
M. AUBONNET David

En exercice : 23 Présents : 17 Absents : 6 dont pouvoirs : 3

Date de publication : 10 juin 2026 au 10 août 2026

M. le Président, en sa qualité d'ordonnateur quitte la salle. La présidence est assurée par M. Lucien SPIGARELLI, 2^{ème} Vice-Président commission Finances et Ressources Humaines.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-14 et L.1612-12,

Le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe ZAC PLAN CRUET de la Communauté de Communes Les Versants d'Aime est joint en annexe.

Les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

CA 2025 / BUDGET ANNEXE ZAC PLAN CRUET			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes			0,00
Dépenses	9 970,83	0,00	9 970,83
Résultat de l'exercice	-9 970,83	0,00	-9 970,83
Report N-1	481 859,73	-258 741,76	223 117,97
Résultat de clôture	471 888,90	-258 741,76	213 147,14

Le compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Madame le Comptable Public.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20
- nombre de votes « contre » : 0

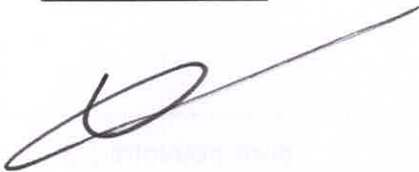
Vu les articles L.2121-14, L.2121-31 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le compte administratif 2025 du budget annexe ZA Plan Cruet.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 JUIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

